

# Le Budget primitif 2008

**Le budget primitif 2008 se caractérise par la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2007 pour favoriser le pouvoir d'achat, la poursuite d'un niveau élevé de dépenses d'équipement et la baisse continue de l'encours de la dette.**

Le budget principal et les quatre budgets annexes (Festival du Film, Festival de Jazz, Lotissement la Croix Blanche et Salon du Livre - Espace Malraux) atteignent cette année la somme 146 627 200 €.

## Les dépenses d'équipement

L'effort d'équipement est légèrement supérieur à 2007 et se maintient à un niveau très élevé, avec plus de 32 millions d'euros. Les dépenses d'équipement représentent 56% des dépenses totales d'investissement.

## Poursuite du désendettement

Le désendettement amorcé en 2004, est poursuivi cette année encore en 2008. La dette par habitant s'élève pour l'année 2008 à 695 € contre 748 € par habitant en 2007. **Depuis 2003 où la dette par habitant s'élevait à 1 012 € par habitant, la baisse est donc de 31,32 %.**

## Pression fiscale inférieure à l'inflation

Après 1% d'augmentation des taux en 2007, les taux de la fiscalité locale ne subiront pas de majoration en 2008, malgré une inflation nationale de 2,5% pour 2007 (source INSEE).

D'autres données illustrent la pression fiscale modérée à Colmar. Il s'agit des chiffres publiés par la Fédération des Maires des Villes Moyennes qui situe Colmar par rapport à un échantillon national de 127 villes moyennes en France (de 15 000 à 75 000 habitants).

Montant moyen par habitant 2007	Ville de Colmar	Villes moyennes	Grandes Villes
Taxe par habitant	139 €	177 €	231 €
Taxe foncier bâti	175 €	244 €	251 €

A titre d'exemple, voici les chiffres de quelques villes dont la population est comparable à celle de Colmar :

	Taxes Habitation 2007	Taxes Foncier Bâti 2007
PM : Colmar (67 163 hab.)	139 €	175 €
Belfort (52 521 hab.)	163 €	184 €
Troyes (62 612 hab.)	177 €	214 €
Quimper (67 127 hab.)	196 €	198 €
Châlon sur Saône (52 260 hab.)	197 €	257 €
Béziers (71 428 hab.)	230 €	301 €
St Nazaire (68 616 hab.)	232 €	218 €
Châlons en Champagne (50 338 hab.)	265 €	215 €
Antibes (73 383 hab.)	314 €	305 €

**Le mensuel « Capital »** a réalisé le classement des 100 premières villes de France à partir de la question « Votre Ville est-elle bien gérée ? ». S'agissant de la taxe d'habitation, Colmar est en 4<sup>ème</sup> position en terme de modicité fiscale, avec une taxe d'habitation moyenne de 134 € (contre 566 € pour la plus élevée).

S'agissant de la taxe foncière pour le bâti, Colmar est en 6<sup>ème</sup> position avec une taxe foncière moyenne de 168 € (contre 408 € pour la plus élevée).

**Mais Colmar est en 2<sup>ème</sup> position au plan national si l'on raisonne sur la base des deux taxes confondues !**

Par rapport à la moyenne nationale (Taxe Habitation + Foncier Bâti), les contribuables Colmariens ont fait en 2007, une économie de 10 477 428 €.



# Les principales dépenses d'investissement du budget primitif

Développement sportif :  
**1 570 000 €**

Construction d'une salle d'escrime (tranche 2008) :  
1 050 000 €



Développement économique :  
**8 994 990 €**

Aménagement et achat de terrains sur la Zone de l'Aérodrome : 4 640 740 €



Construction d'un Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies (CRITT) :  
4 294 250 €



Développement social :  
**522 400 €**

Ex Caserne Rapp : aménagement d'une salle des familles dans le bâtiment nord et de locaux affectés à une association sportive : 522 400 €



## Développement culturel : 2 656 418 €

Transformation de l'IUT place  
du 2 Février en Médiathèque  
(tranche 2008) : 1 860 118 €

Démarrage des travaux  
d'extension du Musée  
d'Unterlinden  
(tranche 2008) : 484 300 €

Travaux de  
restauration de  
l'escalier extérieur du  
Koïfhus : 312 000 €



## Développement urbain et cadre de vie :

### 3 310 250 €

Rénovation des quartiers  
Schweitzer et Palais Royal  
sud : 1 332 750 €

Travaux d'aménagement  
d'espaces publics quartier  
Europe (dont avenue  
de la Liberté) : 708 000 €



Vidéo protection des espaces  
publics : 600 000 €



## Développement scolaire et universitaire :

### 280 000 €

Construction d'un nouveau  
département IUT Génie  
thermique et énergie  
(1ère tranche) : 250 000 €

